



Au Fil du Roy



infos municipales
n°31 - Juin 2012

RENSEIGNEMENTS

Population : 892 habitants
Superficie : 2 043 ha
Electeurs inscrits : 686

Mairie : ☎ 05.53.81.90.18

Ouverture : ⌚
 Lundi, Mercredi : 9h - 12h & 14h -17h
 Jeudi, Vendredi
 Mardi : 14h – 17h

Secrétaires : GUIMARD Nadine et BEYNEY Sylvie

Poste : ⌚ 9h-12h 14h-17h
 Receveur : Mr CHATEIGNE Eric..... 05 53 82 84 15
 Courrier 05 53 80 66 61
Trésor Public : (Mussidan)..... 05 53 81 01 49
Equipement : 05 53 81 95 94
Gendarmerie : 17
 Adjudant LAGARDE Serge
Pompiers : 18
 Chef de corps : Mr ROBERT Charles

Presbytère : Père VENTOZE 05 53 81 96 27

Médecins :
 Mme BEL-GUERIN Claudine 05 53 81 90 03
 Mme MOIGNE NIAKATE M.Th..... 05 53 80 20 78
 Mr WOLTERS Nicolas 05 53 57 50 34

Pharmacie :
 Mme CANTELAUBE Cécile 05 53 81 23 84
 Mme GAUCHON Jacqueline

Kinésithérapeute :
 Mme BESSE Elisa 05 53 81 29 40

Infirmiers(ères) :
 Mme CLAUDEL Christine..... 05 53 81 78 73
 Mme MELLIER Sylvie..... 05 53 82 08 62
 Mr TROUVE Michel 05 53 81 95 46
 Mme BRIGASCO Joëlle 05 53 82 28 94
 Mme RIGAUDEAU Anne Marie 05 53 82 28 94

Podologue-Pédicure :
 Mme BLANC Stéphanie 05 53 54 00 10

Dentistes
 Mme REGNIER Anne..... 05 53 82 97 80
 Mr FRANCOIS Bernard

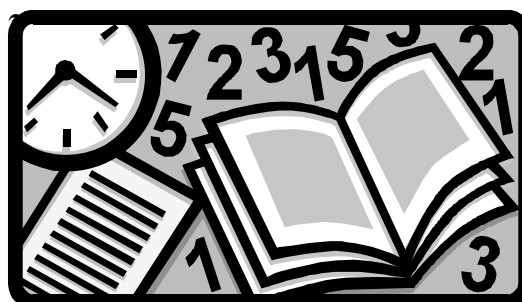
Ostéopathe
 Melle GUY Marie 07 87 54 08 31
 Melle MARTINEZ Laura 06 78 80 31 51

Ambulance – Taxi :
 Mr DELMARES 05 53 82 30 77

DDSP Centre Médico Social 05 53 81 94 68
 Mme LAGADEC

Notaires :
 Mme LABADIE Charlotte..... 05 53 81 90 08
 Mr LOPEZ Jean-Claude 05 53 81 90 08

Dépannage EDF : 05 53 81 01 09
Dépannage SAUR : 05 53 54 60 38



RPI Issac/Villamblard

Ecole maternelle Villamblard.....05.53.81.96.24
 Mme DOCHE Gisèle

Ecole Primaire Villamblard..... 05 53 81 95 26
 Mr RUIZ José

Ecole Issac..... 05 53 81 18 96
 Mme WAGNER-ARQUEY Sophie

Don du sang : Mme GOUZOU.....05 53 81 96 71

AIVAP.....05 53 81 94 64
 Mme GRIFFET Barbara
 Mme CHINOUILH Stéphanie

Equipements publics :

1 Salle culturelle	1 Stade de football
1 Garderie scolaire	1 Piscine
	2 Cours de tennis

Marché tous les lundis matin

Ramassage des ordures ménagères :
 Tous les vendredis matin (sacs gris + sacs jaunes)
Si vendredi férié : ramassage la veille

Ramassage de la « ferraille »
 Le dernier jeudi de chaque trimestre

SOMMAIRE

Renseignements utiles + sommaire.....	2
Mot du Maire	3
Mais si !!! le Conseil Municipal travaille	4
Budget	5
Budget / Page de l'intercommunalité	6
Agence de l'eau	7
R.P.I.....	8
Infos	9 à 12
Vie associative	13 à 16
Salle culturelle.....	16
État civil	17
Souvenirs, souvenirs	18
Artisans.....	19
Festivités	20

Chères Villamblardaises, Chers Villamblardais,

Une période électorale se termine. De ces élections, nous pouvons retenir la forte mobilisation des citoyennes et citoyens pour aller exprimer leur choix dans les urnes. Le département de la Dordogne conserve une place de premier rang au niveau national pour cet acte civique qui est le socle de toute démocratie.

Notre commune n'est pas en reste, car vous avez été plus de 88 % des inscrits à venir à la mairie pour vous exprimer à l'occasion des présidentielles et, pour les législatives, la moyenne nationale a largement été dépassée. On doit être fier de ce résultat qui montre à quel point le milieu rural souhaite faire entendre sa voix.

Dans ce journal, vous verrez que le budget primitif 2012 s'inscrit dans la continuité de celui de 2011. Il est transitoire à des investissements plus lourds dont nous aurons le plaisir de vous détailler les coûts et nature dans les prochains numéros.

Enfin, une part importante de ce journal est consacrée au tri sélectif des ordures ménagères. C'est un chapitre auquel je vous demande d'attacher la plus grande importance. Il s'agit là aussi d'un geste citoyen positif et profitable à l'environnement mais aussi au budget de la commune.

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'une bonne saison estivale.

*Le Maire
Michel CAMPAGNAUD*



MAIS SI !!! LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE...

14 Décembre

- Aménagement du presbytère : de gros travaux doivent être réalisés dans le presbytère en urgence. En effet, électricité et ravalement doivent être réalisés pour sécuriser le site
- Installation d'une pompe de relevage au lieu-dit « Le Pontillou » pour le bon fonctionnement de la station d'épuration
- Achat d'un bus pour le transport scolaire : le bus actuel occasionne de plus en plus de dépenses d'entretien vue son ancienneté. Des consultations pour l'achat d'un nouveau bus vont être lancées ainsi que des demandes de subventions.

15 février

- Désignation de deux délégués suppléants au SIAEP de Coulouniex Razac : Pierrette BARROS et Dominique BRASSEM
- Imposition sur les spectacles : suite à un courrier de la direction régionale des douanes et droits indirects de Bordeaux concernant le contrôle de « l'impôt sur les spectacles, jeux et divertissement » le Conseil Municipal demande l'exonération de l'imposition sur les spectacles pour les manifestations sportives dans le cadre des articles 1561 et 1639bis

22 mars

- Affectation des résultats
- Fixation du taux des taxes directes locales année 2012
 - 16,98% taxe habitation
 - 19,91% taxe foncière (bâti)
 - 111,24% taxe foncière (non bâti)
 - 22,20% CFE (cotisation foncière des entreprises)

- Signature d'une convention fourrière avec la SPA de Bergerac
- Fixation salaire des maitres nageurs
- Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement « des Faures »
- Demande de subventions pour sécurisation la sortie VC 201 sur RD 4^E à proximité de la halle et de la place du marché

13 avril

- Augmentation de la redevance des ordures ménagères :
 - 91 € pour un couple
 - 56 € pour une personne seule
 - 164 € pour le camping
 - 237 € pour le centre d'hébergement
 - 362 € pour la maison de retraite
- Vote des différentes subventions accordées
- Achat d'un écran projection cinéma à la salle culturelle
- Le conseil municipal a décidé que **chaque association** villamblardaise pourra bénéficier **gratuitement** de la salle culturelle à raison **d'une manifestation par an**. Pour les manifestations suivantes le tarif en vigueur sera appliqué.



BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget primitif 2012 peut être qualifié de transitoire car il prépare des investissements pour des aménagements à venir. En effet, comme vous pourrez le constater, il s'inscrit dans la clôture financière des aménagements antérieurs et lance des études pour ceux des prochaines années. Enfin, il est bon de comparer notre structure financière à d'autres communes de la même strate de population, c'est l'objet de la dernière partie de cette page.

1 – Transport scolaire

Globalement, ce budget est déficitaire, comme d'ailleurs chaque année. Alors que les années précédentes, ce déficit s'échelonne de 25 000 euros à 30 000 euros, en 2012 nous prévoyons un déficit de 29 513 euros qui sera reporté sur le budget principal de la commune.

Le budget total de fonctionnement est de 51 013 euros et la participation des familles représente à peine 10 %.

Nous envisageons de changer prochainement le bus car les réparations deviennent de plus en plus fréquentes et les normes évoluent très vite en matière de transport scolaire. Nous avons réalisé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne qui, cumulé à la « réserve » de 22 653 euros de la section d'investissement, devrait permettre d'avoir une charge résiduelle raisonnable. Nous aurons aussi la reprise de l'ancien bus qui viendra diminuer le coût final.

2 – Eau et Assainissement

Nous prévoyons de lancer une tranche de travaux dans la zone des « Faures ». Préalablement, nous avons demandé au bureau d'étude SOCAMA de réaliser un chiffrage et une étude technique de faisabilité. Nous attendons les résultats de ce travail au courant de cet été ce qui devrait nous permettre de monter le plan de financement dans la foulée.

Ce budget s'équilibre depuis toujours et 2012 confirmera cet objectif : couvrir 118 997 euros de charges de fonctionnement et équilibrer la section d'investissement à hauteur de 97 092 euros

On note que la participation des foyers atteint 50 000 euros et permet de couvrir les charges courantes (personnel, énergie, maintenance, etc ...). S'agissant de l'investissement nous disposons de 67 000 euros qui couvriront les

frais d'études et de maîtrise d'œuvre ainsi qu'une partie des travaux.

En dehors de l'aspect comptable, on notera la bonne performance épuratoire de cette station car nous bénéficions d'une aide maximum de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ce qui est remarquable pour une station comme la nôtre. Nous le devons à tout le sérieux qu'apporte notre équipe technique.

3 – La Commune : budget principal

S'il n'est pas prévu à ce jour d'aménagements lourds pour 2012, il est toujours nécessaire de programmer des dépenses pour des travaux d'entretien ou des investissements comme par exemple, la mise aux normes électrique du presbytère, le renforcement du mur qui soutient la bordure du jardin du presbytère à côté de l'église, l'entretien des routes communales, la mise en place de poubelles et de bancs dans la rue E.DUPUY, des achats de matériel pour la cantine scolaire, le changement des photocopieurs de la mairie et des écoles, etc ... Tout ceci arrive à faire des sommes financières non négligeables.

Si on entre un peu dans le détail des chiffres, le budget de fonctionnement s'élève à 948 189 euros et dégagera un excédent de 200 000 euros environ. Les dépenses qui progressent le plus sont liées aux postes énergie/carburant principalement.

La section d'investissement est de 410 095 euros où la part du capital des emprunts se limite à 29 573 euros.

A l'heure actuelle, nous avons confié à l'Agence Technique Départementale (ATD) le chiffrage de travaux d'aménagement de la rue E.DUPUY au niveau de la halle jusqu'au bas de la rue ainsi que la réhabilitation de la mairie. Ce sont des travaux lourds et le chiffrage nous permettra de prendre les décisions qui respecteront l'équilibre financier de la commune (poids de la dette notamment).

BUDGET (suite)

4 – Quelques comparaisons

Cette comparaison a été élaborée en prenant les coûts correspondants à notre commune (pour 904 habitants) et ceux de la moyenne des communes de Dordogne d'une strate de population comparable (de 500 à 1999 habitants)

Ces quelques chiffres montrent que Villamblard dispose d'une très bonne structure financière avec de bons ratios. Seules les charges de personnel sont un peu supérieures mais bien des communes comme la nôtre ne disposent pas de piscine et de station d'épuration ou encore d'une régie de transport scolaire.

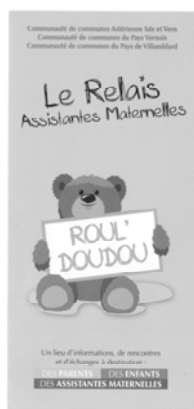
	VILLAMBLARD En €/ hab	Moyenne communes 500 à 1999 Hab En €/hab
Excédent brut de fonctionnement	229	161
Charges de fonctionnement	636	573
Capacité d'autofinancement	214	149
Encours totale de la dette bancaire	353	540
Impôts locaux	333	324

PAGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Les nounous ont un relais ...

Le relais d'assistantes maternelles

« Roul'Doudou », de Saint-Astier, vient de naître. Ce nouveau service municipal rayonne sur les territoires des Communautés de communes astérienne Isle et Vern, du Pays vernois et du Pays de Villamblard. C'est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges à destination des parents, des enfants et des assistantes maternelles.



Pour les parents et futurs parents, le relais propose des informations sur les différents modes de garde, une liste des assistantes maternelles, des renseignements sur leurs droits et obligations d'employeurs, un accompagnement dans les démarches administratives comme employeur d'une assistante maternelle, ainsi qu'un lieu d'écoute et de conseil.

Pour les enfants, le relais est un lieu de socialisation et un espace de découvertes, de jeux et d'activités dans un cadre adapté.

Pour les assistantes maternelles, la structure propose la mise en relation avec des parents à la recherche d'une assistante maternelle, une information sur les statuts, droits et obligations

des salariés, de la documentation, des rencontres thématiques, des échanges avec d'autres professionnels, un lieu d'échanges et d'écoute, afin de rompre l'isolement professionnel et, enfin, une aide dans les démarches administratives.

Pour les personnes non agréées, le relais est un lieu d'information sur la profession d'assistante maternelle et sur l'agrément.

Permanences au relais :

À Villamblard, jeudi de 13 heures à 16 h 30.

Animations au relais :

À Villamblard, jeudi de 9 h 30 à 11 h 30.

Renseignements :

Natacha Eliez, responsable du relais Roul'Doudou, annexe de la mairie, rue Jules-Ferry à Saint-Astier, tél. 05 53 02 42 84 ou 06 77 74 91 73 ou par e-mail à natacha.eliez@saint-astier.fr

Révision des cartes communales

L'Intercommunalité a débuté la procédure de révision de ses cartes communales. Un appel d'offre a été lancé pour désigner le cabinet d'étude qui gèrera la maîtrise d'œuvre.

Travaux

Une deuxième tranche de travaux va débuter prochainement dans certaines écoles de notre Intercommunalité. Après des mises aux normes dans les deux écoles de Villamblard, de gros travaux d'isolation vont commencer dès juillet à l'école primaire.

Redevances / aides : comment cela fonctionne-t-il ?

→ Pourquoi des redevances ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux.

✓ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent :

- de la redevance de pollution, que l'habitation soit ou non raccordée au réseau d'assainissement
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour ceux qui sont raccordés à l'égout.

Mais dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

✓ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs, ...)

✓ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

→ Combien coutent les redevances ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin. En 2011 le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevée à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau

Recettes / redevances : qui paie quoi à l'agence de l'eau :

- 67,6% payés par les usagers domestiques (*redevance pollution répercutée sur le prix de l'eau*)
- 15,5% payés par les usagers domestiques (*redevance prélèvement sur la ressource en eau répercutée sur le prix de l'eau*)

- 6% payés par les industriels et installations hydroélectriques (*redevance prélèvement sur la ressource en eau*)

- 3,3% payés par les irrigants (*redevance prélèvement sur la ressource en eau*)

- 3,2% payés par les industriels (*redevance de pollution non domestique*)

- 3,2% payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (*redevance de pollution diffuse*)

- 1% payés par les usagers concernés par la redevance pour la protection du milieu aquatique (pêcheurs)

- 0,1% payés par les éleveurs (*redevance de pollution*)

→ A quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers aux personnes publiques (collectivités territoriales,...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

Interventions / aides : comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2011 ?

- 50,3 % aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales (*exemples en 2011 : 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, 2070 réhabilitations d'assainissements individuels*)

- 13% principalement aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable (*exemples en 2011 détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires, 7693 ha de surface agricole converties à l'agriculture biologique*)

- 12,3% aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

- 8,5% aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques

- 7,2% pour l'animation des politiques de l'eau

- 6% pour les exploitants pour des actions de dépollution dans l'agriculture

- 2,7% pour la gestion quantitative de la ressource en eau

Ecole maternelle Villamblard



Une belle récompense

Après avoir reçu le prix départemental des écoles fleuries, les enfants de la maternelle ont reçu le prix national d'excellence. Au mois de janvier, les deux enseignantes accompagnées de 2 élèves se sont rendus à Paris. La remise des prix a eu lieu au Lycée Louis le Grand. Une récompense les attendait : des livres, des CDROMs et bien sûr un beau diplôme. Bravo! à tous ces petits jardiniers pour leur participation.



Ecole primaire de Villamblard



Les 66 élèves de l'école primaire ont reçu une bande dessinée, fruit de leur travail, réalisée en six séances de deux heures chacune. Pour ce faire, ils ont bénéficié des conseils de Gérard Wissang, dit M. Puzzle. Ce dernier est également formateur en cinéma et s'adresse aux 3-12 ans en centres de loisirs, écoles, collèges et lycées.

Les enseignants l'avaient invité après sa venue en 2011 pour une journée de découverte de la BD, au cours de laquelle il avait su faire aimer aux enfants la lecture en inventant eux-mêmes les personnages et le scénario.

Ce travail, épanouissant pour les jeunes, a été possible grâce au concours de la municipalité, du Conseil général, de l'Association des parents d'élèves et de la coopérative scolaire.

Toutes les familles pourront apprécier le talent de M. Puzzle prochainement, puisqu'il a été choisi pour créer les illustrations de l'agenda du SMD3.



Les premiers vœux du Maire

Michel Campagnaud, entouré de son équipe municipale, a présenté ses premiers vœux de maire de Villamblard, samedi 14 Janvier.

L'occasion pour lui de saluer Jean Fourloubey, conseiller général et municipal, son prédécesseur



pendant trente ans, présent à cette occasion comme la présidente de la Communauté de communes Marie-Rose Veyssière, les maires du canton, les représentants de la gendarmerie, des pompiers, des associations, les pères Jean-Paul Veyssière et Michel Ventoze, l'équipe des employés communaux et le personnel enseignant.

Quelques projets sont à l'étude : la fin de l'aménagement du bas du bourg, aux abords de la halle avec la réfection de sa toiture, une tranche d'assainissement complémentaire, des travaux au presbytère, la réflexion sur une première tranche pour la réhabilitation de la mairie. Quant au chantier de la voirie du lotissement communal, il sera réalisé lorsque les constructions seront terminées.

Un buffet a conclu cette cérémonie.

Conciliateur de justice

Nous rappelons qu'un conciliateur tient une permanence à la mairie tous les lundis après midi de 14h30 à 16h30. Ce service est entièrement gratuit.



Piscine

La piscine est ouverte de 10h à 12h et de 15h à 19h, fermeture le mardi du 1^{er} juillet au 31 Août

A l'attention des associations

Le Pays du Grand Bergeracois assure la promotion des manifestations culturelles organisées sur la commune.

Si vous avez des animations en 2012 à promouvoir, vous pouvez envoyer dès à présent à l'adresse suivante journal@pays-de-bergerac.com, les éléments dont vous avez connaissance.

Pour chaque évènement, préciser le maximum d'informations de la façon suivante :

Date de la manif - Nom de la manif - Descriptif de la manif - Horaire - Lieu exact (ex : *salle des fêtes, église, château...*) - Commune - Tel fixe - Tel Portable - Email - Site Internet - Structure qui organise.

Les évènements de type concours de pétanque, de belote, de pêche, fête des écoles, loto et quine ne seront pas annoncés.

Pour de plus amples renseignements, contacter

Fatiha AIT BOUZYUO_

Assistante et Rédactrice de l'hebdo sur www.pays-de-bergerac.com

Pays du Grand Bergeracois
Immeuble UNIDOR – 1^{er} étage

Les Séguinots - 16, route d'Eymet
24100 Saint-Laurent-des-Vignes

Tel 05.53.27.30.18 - Fax 05.53.27.30.30_

Courriel : journal@pays-de-bergerac.com

Pompiers

Depuis le 19 juin la sirène ne retentit plus pour appeler les pompiers volontaires lors des interventions.

Un nouveau système plus perfectionné est entré en fonction, il permet d'optimiser l'organisation des secours par des appels individuels

des pompiers en fonctions des compétences requises pour les diverses interventions (feux, secours aux personnes...).



Tri sélectif sacs jaunes

Depuis le 1er mars 2012, de nouvelles consignes de tri sélectif ont été mises en place. Petit rappel de ce que l'on peut mettre (ou pas) dans les sacs jaunes :

Plastiques

Aujourd'hui en plus des bouteilles, bidons et flacons, vous pouvez jeter dans votre sac jaune, les pots de yaourts, de crème fraîche, les poches plastiques, les barquettes de fruits, de viennoiseries, les blisters, les barquettes de charcuterie, les films plastiques de suremballage, bidons vides de lessive liquide, de javel, de produits d'entretien du sol, de lessive de soude (déboucheur). Les bouchons des bouteilles sont acceptés s'ils sont vissés sur emballage

Ne pas y mettre : les sachets aluminisés (*paquet de café, de riz, ...*), les barquettes polystyrènes expansées (*barquette de viande*), la vaisselle en plastique (*dure ou souple*), les sacs cabas tissés, les pots de fleurs en plastique. Les emballages ayant contenu des produits nocifs ainsi que des substances médicamenteuses ne doivent pas être déposés avec les recyclables dans le sac jaune. Sont considérés comme dangereux le white-spirit, le trichloréthylène, l'acétone, l'essence de térébenthine, les solvants, l'huile de vidange... Les contenants de ces produits doivent être emmenés à la déchèterie, où ils seront traités à part, comme des Déchets Ménagers Dangereux.

Cartons et cartonnets

Peuvent être déposés : les **ELA** (Emballages pour Liquides Alimentaires) que l'on appelle communément les Tétrabrick® (lait, jus de fruits, soupes). Ils doivent absolument être vidés de leur contenu (sans pour autant être lavés) et peuvent être aplatis pour diminuer leur volume. Les petites briques alimentaires (crème fraîche liquide, sauces diverses) peuvent aussi être mises avec les recyclables. Les **EMR** (Emballages Ménagers Recyclables) sont les cartonnets et petits cartons d'emballages, tels ceux qui entourent certains yaourts, mais aussi les boîtes en carton des céréales, des biscuits (sans la barquette plastique), des collants, du dentifrice, de la lessive... Cela peut être aussi les paquets en papier bien vidés, comme ceux des croquettes pour chien ou de la litière pour chat.

Les cylindres en cartons du papier-toilette ou de l'essuie-tout peuvent aussi être considérés comme des recyclables, ou encore les alvéoles en carton pour les œufs. Pour les gros cartons, les habitants peuvent les déposer en même temps que les sacs jaunes en prenant soin de les plier et d'enlever le polystyrène qui pourrait se trouver à l'intérieur.

Il ne faut pas y mettre pour des raisons de toxicité : les emballages papier ayant contenu de la

chaux et/ou du ciment ; ceux-là doivent être emmenés à la déchèterie.

Papier, journaux et magazines

Peuvent être déposés : journaux, Magazines, Revues, prospectus, gratuits, catalogues et annuaires, cahiers, listing d'ordinateur non autocopiant, enveloppes. Les papiers d'écriture blancs sont acceptés à condition qu'ils ne soient pas trop petits (pas au-dessous du format A5) pour que les trieurs puissent les prendre. Bien évidemment, les papiers devront être propres et ne comporter aucune matière putrescible. Tous les papiers n'ont pas la même composition et certains ne doivent donc pas être déposés avec les recyclables. Les films plastiques qui entourent certains magazines et prospectus doivent donc être retirés et mis dans le sac noir.



Ne pas déposer : les papiers autocollants (étiquettes par ex), les couvertures de livres plastifiées ou cuir (il suffira d'arracher la couverture pour la mettre, elle, dans le sac noir), les papiers cadeaux métallisés, les papiers carbonés et papiers calques, les papiers peints lavables et/ou encollés. Les mouchoirs en papier et feuilles d'essuie-tout usagés vont avec les ordures ménagères parce-qu'ils sont trop fins et pour des raisons évidentes d'hygiène.

Acier et aluminium :

On peut mettre : Boîtes de conserve (grand, moyen et petit format) - Canettes de boisson - Aérosols - Barquettes - Boîtes à gâteaux, à thé et toute autre boîte en métal - Tous les aérosols (pesticide, peinture, parfum ...) peuvent être déposés à condition qu'ils soient vides. Les boîtes de conserve doivent être bien vidées de leur contenu, sans pour autant être lavées (si on recycle, c'est pour économiser de l'énergie et des ressources naturelles, et le fait de laver les boîtes gaspille de l'eau). Il en est de même pour les barquettes en aluminium..

Il ne faut pas mettre : Couverts en métal (fourchette, cuillère ...) - Barre de métal, Robinetterie - Poêles et casseroles. Les bouteilles de gaz (de camping ou ménagères) ne doivent en aucun cas être déposées avec les recyclables. En effet, mêmes vides, elles restent dangereuses. Ce sont les magasins distributeurs qui se doivent de les récupérer. Les pots en acier de peinture, solvants, vernis... doivent être emmenés en déchèterie lorsqu'ils contiennent encore du produit car ils doivent être traités séparément du fait de la toxicité éventuelle de leur contenu.

Tri et incivilités

Suite à la nouvelle réglementation des sacs jaunes, le SMBGD nous a fait part d'un grand nombre d'erreurs. Bien entendu toute nouvelle procédure demande un rodage mais il est demandé à chacun de faire un petit effort de tri. En effet des contrôles seront réalisés et toute poubelle non conforme sera refusée.

Par contre, les containers à verre existent depuis de nombreuses années et force est de constater qu'il y a toujours des incivilités. Il est plus facile de laisser les cartons de bouteilles pleins à côté du container plutôt que de prendre 10mn à mettre le verre à l'intérieur !!! Le temps passé par les employés municipaux à nettoyer ce genre d'incivilité est du temps perdu pour d'autres tâches communales, et il y en a beaucoup. Quant aux déchets verts, vous pouvez soit les recycler vous-même, soit les amener à la déchetterie. Ils ne doivent en aucun cas se retrouver dans les sacs noirs.



Enfin il nous a été demandé de rappeler que les vêtements ne vont ni au sac noir, ni au sac jaune : une borne est prévue à cet effet à la déchetterie.

Horaires déchetterie de « Lagudal »
BELEYMAS :

- du 01/04 au 31/10 : lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h – samedi de 9h à 12h
- du 01/11 au 31/03 : lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h – samedi de 9h à 12h

Merci à tous pour ces bons gestes citoyens.

Sapeurs Pompiers

Lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe, présidée par le major Charly Robert, chef du centre de secours de Villamblard et en présence de nombreux officiels, il a été rappelé que durant l'année 2011, environ 220 sorties ont été effectuées, dont 70 % pour des secours aux personnes. Si les accidents de la route ont été en diminution, les interventions pour feux de

forêts ont par contre augmentées. Les sapeurs pompiers de Villamblard sont également intervenus pour 25 % des sorties en renfort sur les centres voisins.



Deux nouveaux sapeurs-pompiers ont intégré le centre de secours : Guillaume Neyrinck et Patrick Autefort. Deux jeunes ont rejoint la section jeunes sapeurs-pompiers (Noé Marchand et François Havard), section qui fonctionne notamment avec Angéline Bouyssou et Bruno Cattaï, qui donnent beaucoup de leur temps avec le responsable à Mussidan, Philippe Dessaigne.

Carnaval 2012

Le carnaval des écoles, samedi 10 mars, a été une réussite, grâce à l'investissement des enseignantes de maternelle et de leurs assistantes, qui avaient déguisé les enfants, ainsi que des parents d'élèves qui, pour terminer la journée, avaient organisé une soirée conviviale à la salle culturelle.



Vacances sportives

Malgré une météo peu clémente, une douzaine d'enfants des écoles primaires du canton ont pu découvrir gratuitement les 23 et 24 avril diverses activités sportives encadrées par des éducateurs du Conseil général.

Cette manifestation était organisée en partenariat avec l'association Soutien Partage Évasion et les municipalités de Villamblard et Issac, qui ont mis leurs salles de sport à disposition.



L'association Pour les enfants du Pays de Beleyme a quant à elle fait une intervention sur le temps calme après le repas.

Dégâts causés par animaux sauvages

Si vous êtes victime de dommages causés par des animaux sauvages (renard, fouine, ragondin, corneilles, etc...) hors dégâts « grand gibier » sur vos cultures ou à l'encontre de vos animaux, une attestation de dégâts est disponible en mairie. Elle sera à retourner aux services de l'Etat Pôle Environnement Milieux Naturels.



Rappel : Prévention cambriolages

Transmis par la gendarmerie, voici les conseils de prévention aux cambriolages à adopter :

Les réflexes à adopter

- ne pas dissimuler vos objets de valeurs (argent, bijoux,...) dans votre chambre ou dans votre salle de bain, ce sont souvent les seules pièces fouillées par les cambrioleurs pressés par le temps
- n'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans le pot de fleurs situé à proximité de la porte d'entrée ...
- méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs
- si des individus prétendent être des agents remplissant une fonction de service public, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (si nécessaire contactez la gendarmerie)
- signalez à la gendarmerie des comportements suspects

En votre absence

En cas d'absence de courte durée

- fermez à clé les portails d'accès à votre propriété même lorsque vous partez au travail
- lors de vos absences même temporaires, prenez le temps de fermer les volets au rez-de-chaussée en façade arrière et baissez les volets roulants de vos baies vitrées réputées plus vulnérables

En cas d'absence prolongée

- ne laissez pas d'indication mentionnant votre absence, ni sur votre porte, ni sur votre répondeur téléphonique
- prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez leur la durée de votre absence, le numéro de téléphone où vous joindre et les éventuelles visites de proches...
- faites relever votre courrier régulièrement ; ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres
- placez vos objets de valeur en lieu sûr
- vous pouvez vous rendre à la brigade de gendarmerie locale pour signaler votre absence par formulaire, des patrouilles seront effectuées

Protégez vos véhicules

- verrouillez systématiquement les portes et les fenêtres de votre véhicule
- ne laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sac à main, téléphone portable, cigarettes,...)
- même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières

Si malgré tout vous êtes victime d'un cambriolage

- ne touchez à rien pour préserver les traces et les indices
- appelez immédiatement la brigade de gendarmerie de votre domicile
- faites rapidement opposition sur cartes bancaires et chèquiers volés



VIE ASSOCIATIVE

Associations de Villamblard, ces pages sont les vôtres. Ce bulletin paraît en juin et en décembre, communiquez-nous vos articles, informations, comptes-rendus, photos... Nous les publierons.

Compagnie Barrière

Les comédiens, sous la direction de leur présidente, Yvette Desbordes, ont une fois de plus envoûté le public venu très nombreux à la salle

culturelle, samedi 21 avril, pour découvrir et apprécier «Pause Caddie»,

une comédie de Jean-Claude Barrière, mise en scène par Isabelle Marty, pièce qu'ils rejoueront le samedi 13 octobre.



Soutien Partage Evasion

Soutien Partage Evasion fête ses 10 ans.

Nous avons pris conscience qu'il est plus facile d'organiser des divertissements et des loisirs que de mettre en place le soutien aux personnes, l'entraide et parfois la solidarité.

Aujourd'hui SPE veut se donner un nouvel élan en s'orientant plus particulièrement vers la solidarité et l'aide à la personne :

Rayons de soleil : visites aux personnes isolées, seules et parfois malades en leur consacrant un peu de temps selon les disponibilités

Pryma Dona : la friperie rend bien des services à la population, cependant elle a besoin de bras pour trier, organiser, installer les vêtements

Chat-time : des ateliers de conversation anglaise fonctionnent déjà une fois par semaine. Il serait souhaitable de créer un atelier pour échanger en français entre les gens d'ici et d'ailleurs...

Si vous vous reconnaissez dans ces valeurs de solidarité et d'échange, n'hésitez pas à nous rejoindre

POINT INFO au 05 53 81 33 62 / 05 53 82 96 76
courriel soutienpartageevasion2@wanadoo.fr

Association des Sourds entendants et malentendants de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (SEM 24-47)

L'association des Sourds entendants et malentendants de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (SEM 24-47) a tenu son assemblée générale, dimanche 8 janvier, sous la présidence de Philippe Lefebvre, qui s'inquiète pour l'avenir des associations en général. Les bénévoles manquent de plus en plus de disponibilité. En trois ans, le nombre des adhérents a diminué de moitié. Mais Philippe, qui consacre sa vie à l'association car il a du mal à rester insensible à des situations pénibles, affirme: « SEM 24-47 ne sombrera pas, chacun au sein de l'association donnera ce qu'il peut donner. »



Grâce à la mise à disposition gratuite des salles dans chaque ville de Dordogne et du Lot-et-Garonne, les cours de langue des signes française vont continuer. L'association travaille aussi en étroite collaboration avec Isabelle Leclerc, présidente de l'association Reconnaissance du handicap en Bergeracois qui semblait très satisfaite d'avoir été consultée par la mairie de Bergerac pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans tous les domaines.

Nouveau : l'association SEM24-47, sourds, entendants et malentendants, donnera des cours du langage des signes du 1^{er} degré de septembre à décembre, soit 6 séances, les samedis après-midi, à la salle de la Mairie, ils n'ont pas arrêté les dates pour l'instant.

Donneurs de sang

Collectes 2012

- le mardi 17 juillet 15h30 à 19h salle des fêtes Pont St Manet
- le mardi 30 octobre 15h30 à 19h00 salle culturelle de Villamblard

EGV

Des résultats exceptionnels cette saison :

14° club du département en nombre de licences (189), il le devient également en terme de classement sportif.

Le club, aidé par la municipalité de Villamblard à hauteur de 900 €, bénéficie également d'une aide proportionnellement identique de la part de la commune de Grignols. De plus certaines communes limitrophes (ex Beleymas) soutiennent aussi financièrement le club.

En 2011, en complément de ces aides, la commune a participé au financement de matériel technique spécifique (4 buts légers amovibles pour le 11 ans et moins) à hauteur de 50%, le reste étant pris en charge par le club.

Seniors :

A : CHAMPION DE DORDOGNE 1° DIVISION, montée en Promotion de ligue,

B : MONTÉE EN 2° DIVISION

C : MONTÉE EN PROMOTION DE 2° DIVISION

Sur trois équipes seniors, les trois montent : c'est exceptionnel. C'est le fruit du travail accompli en formation par le club depuis 1990. En Seniors 67 joueurs ont participé aux différents matchs, dont 46 formés au club.

VETERANS : Une équipe s'entraîne et joue les vendredis soirs dans un championnat loisir non officiel.



Jeunes :

18 ans : Excellence 5°, ils ont longtemps été en course pour la montée en U 19 Régional. VAINQUEUR de la COUPE DU DISTRICT

15 ans : Vice CHAMPION de 2° Division

13 ans : CHAMPION 1° Division - 6° De Département en Foot en Salle

11 ans : Vainqueur poule 2° division

École de foot :

C'est quatre équipes supplémentaires, U10, U9, U7, U6.

L'école de foot est encadrée par 1 RTJ (Responsable Technique Jeune), 2 Initiateurs 2 et 6 initiateurs 1, tous diplômés.

Pour les enfants de 10 à 14 ans c'est la participation au tournoi international d'Hendaye avec un hébergement sur place pendant 3 jours. Déplacement de 75 personnes enfants, éducateurs et accompagnants.



L'EGV rassemble bien sûr des joueurs des communes de GRIGNOLS et VILLAMBLARD, mais rayonne également sur les communes environnantes : St Jean D'Estissac, St Hilaire d'Estissac, Jaure, Montagnac la Crempse, Beauregard et Bassac, Douville, Bourrou, Beleymas, Issac, Vallereuil, Manzac sur Vern, Maurens, St Julien de Crempse, Queyssac, Campsegret, St Mayme de Pereyrol.

Toutefois même si la réussite est très bonne cette année, restons humbles ! Le football reste un sport et même si nous avons cette année des résultats exceptionnels, la vie d'un club sportif est faite de haut et de bas.

N'hésitez pas à consulter le site de l'EGV : <http://club.quomodo.com/egv24/admin>

Le club reste un partenaire de l'animation locale avec son tournoi de foot mais surtout par l'intervillage traditionnel le 13 juillet entièrement organisé par l'EGV.

Taï Chi Chuan : Art martial interne unique chinois

Rentrée septembre 2012

Association « Le Méridien Villamblard »

Vif succès en 2011 où ont démarré deux nouveaux cours de Taï chi chuan : Le mercredi soir à 20 h 30 avec un groupe très assidu de dix élèves qui va poursuivre l'apprentissage de la forme 37 pas du style Chen Man Ching.

Le jeudi matin à 10 h s'est ouvert un cours réservé aux seniors à la Salle des Fêtes de Villamblard avec une douzaine d'élèves très motivés et appliqués. Ces élèves vont donc continuer en deuxième année aux mêmes horaires (si vous souhaitez vous intégrer dans ce groupe, c'est possible) et si la demande est importante nous aviserons.



Aussi, nous ouvrons une deuxième session à partir du jeudi 13 septembre 2012 le jeudi soir à 18 h 30 pour les débutants.

En projet un cours sera

réservé plus spécialement aux mères de famille un après midi de la semaine à 14 h 30, le choix du jour n'est pas encore défini, à voir selon les disponibilités de la salle et de la demande.

Le cours est composé de deux parties :

- ✓ Qi Gong (Travail en douceur sur toutes les articulations et organes internes, tout ceci relié avec une respiration régulière apportent harmonie et bien être d'où une bonne circulation des énergies)
- ✓ Apprentissage de la forme 37 pas de notre style Cheng Man Ching.

N'hésitez pas à essayer, les trois premiers cours d'initiation sont gratuits.

Comme toute association, le but est avant tout développer le lien social et pratiquer pour le plaisir et le bien être.

Pour tous ceux et celles qui sont intéressés par ces nouveaux cours : Prendre contact avec

notre association deuxième quinzaine d'août pour les inscriptions ou renseignements. Coordonnées : Brigitte Caillaud : 05 53 81 34 79 ou 06 30 66 25 61

Taillefer

Vendredi 4 mai, de nombreux spectateurs, venus assister à la présentation du dernier ouvrage édité par l'association Taillefer, ont rempli la salle restaurée du château Barrière.

Catherine Paoletti et l'écrivain Michel Testut, qui a rédigé la préface du livre, ont souligné



l'intérêt de cette publication consacrée à l'historien villamblardais Henry Wilgrin de Taillefer, dans les lieux mêmes qui l'ont vu naître. Le livre s'appelle « Dans l'intimité du comte W. de Taillefer, correspondances et écrits » (12 euros) et on peut se le procurer auprès de l'association ou à l'alimentation Bourbon.

Taillefer (bis)

Une plaque a été dévoilée au 4 rue Saint-Front à Périgueux, sur la maison d'Henri Wilgrin de Taillefer par Michel Moyand, maire, et Catherine Paoletti, présidente de l'association Taillefer. C'est là que cet archéologue a vécu de 1822 jusqu'à sa mort en 1833. Né à Villamblard, il a vécu quelques années en Allemagne avant de revenir en Dordogne. Il a étudié le site de Vésone et même acheté le square dans l'espoir d'y faire un musée...

Cette cérémonie à laquelle assistaient ses descendants Hugues et Françoise Maillard-Taillefer, de Lempzours, marquait avec un peu de retard le 250e anniversaire de sa naissance, célébré en 2011.



VIE ASSOCIATIVE

Moto club

L'assemblée générale élective du Moto-Club Villamblardais s'est tenue vendredi 4 Mai à la mairie de Villamblard.

Ont été élus : Pascal Berliet, président ; Jean-Paul Cantelaube, vice-président ; Dominique Beaugier et Christian Maillé, trésorier et trésorier adjoint ; Cédric Labatut, Frédéric Briesach et Stéphane Cantelaube, secrétaire et secrétaires adjoints.



La nouvelle équipe dirigeante, avec ses nombreux membres - Bruno Courteix directeur de course, Patrice Soulié, Jean-Luc Lacombe, Laurent Lainte, Fabien Coudrec, Florent Poisson, David Gouzou, Audrey Beaugier Veyssy, Yvric Beaugier, Alexandre Bannes, Arnaud Laplacette, Jennifer Perno, Fabrice Vilatte et Benoît Maze - est motivée pour refaire prochainement le terrain de Villamblard et organiser le super moto-cross de Douville, prévu dimanche 12 août.

Confit d'art

Une nouvelle association villamblardaise vient de voir le jour : la compagnie Confit d'Art développe des activités autour de l'expression théâtrale à travers le clown, le conte et le mouvement.



Elle propose des rencontres artistiques à travers des ateliers hebdomadaires et des stages durant toute l'année.

Bulletins de préinscription disponibles en mairie.

Contact : Compagnie Confit d'Art – 14 av E.Dupuy – 24140 Villamblard - 06 16 55 83 28 – confitd'art@mailoo.org - Président : M. Joffrey Chanard.

RESERVATION SALLE CULTURELLE

Nouvelle réglementation

Le conseil municipal a décidé que **chaque association** villamblardaise pourra bénéficier **gratuitement** de la salle culturelle à raison **d'une manifestation par an**. Pour les manifestations suivantes le tarif en vigueur sera appliqué.

Tarifs

Adresse du locataire Type d'utilisation	Commune de VILLAMBLARD	Communes du canton ou limitrophes à VILLAMBLARD	Autres communes
Réunion sans but lucratif (Assemblées générales d'associations, de professionnels, etc ...)	32 €	32 €	32 €
Manifestation à but lucratif (quine, belote, théâtre, repas dansant, bal d'associations,...)	65 €	96 €	128 €
Manifestation familiale (noces, banquets...) à caractère individuel ou collectif	145 € 2 ^{ème} jour gratuit	195 € 2 ^{ème} jour gratuit	226 € 2 ^{ème} jour gratuit
Vin d'honneur d'un particulier	46 €	46 €	46 €

Chauffage (du 01/10 au 30/04) 36 € par jour
Option office (pour distribution des repas) 50 €

Nous vous rappelons qu'il est impératif d'effectuer avant chaque manifestation :

- Un état des lieux auprès de Mme CATTAL Christine
- De verser un chèque de caution de 230 €
- De faire parvenir à la Mairie une attestation d'assurance
- De prendre rendez-vous pour réserver salle !!!

Il est strictement interdit d'utiliser un barbecue pour faire des grillades.

Les bals ou disco de type privé à but lucratif ne sont pas admis. Tout spectacle de type privé devra être parrainé par une association de la commune de VILLAMBLARD qui se portera caution morale.

Tarif location salle de la mairie :

- sans but lucratif : gratuit
- avec but lucratif : 15 € (bals interdits)



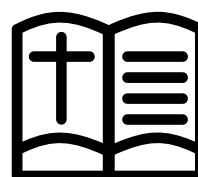
Naissances

BOUZEKRAOUI Hamza Mohamed	24/09/2011
FOURLOUBEY Gabriel	10/10/2011
MARTHE-FELICIE Flore	21/05/2011
REBEYROL Clara	16/09/2011
RIME Romane	25/04/2011
RODRIGUES Marian Joaquim	10/06/2011
SOUNE Maïa	28/06/2011



Mariages

AUBRY Willy et du MAS DES BOURBOUX Aline	15/07/2011
FOURLOUBEY Michel et CARVALHO Maria	30/04/2011
GUIMARD Jean Jacques et PAZA Nadine	25/03/2011
PERENIT Jean François et BOSCOUZAREIX Jessyca	19/02/2011
ROUCHIER Yann et FOURLOUBEY Laura	30/07/2011
VINCENT Tony et ROSKOSCH Sonia	04/06/2011



Décès

BARBE Yvette Veuve FAURE	02/12/2011
BERTRAND Yvonne	01/01/2011
BODEREAU Gabrielle Veuve DUCHAIP	09/12/2011
BOURBON Georges	26/08/2011
DALEME Louise Veuve LAROCHE	02/02/2011
DEFFIEUX Paul	29/08/2011
DESMOND Simone Veuve DESMOND	18/02/2011
DOLLÉ Suzanne Veuve BURONFOSSE	01/05/2011
DUDIGNAC Marie Paule Veuve CHABAUD	29/09/2011
DUMAS Marie Veuve BONNAL	22/04/2011
DUMERSAT Raymond	13/05/2011
GERAUD Odile Veuve BERNARDI	23/03/2011
LANGELLIER Philippe	10/11/2011
MIGOT Jean	08/09/2011
NICOLLE Jean Paul	03/10/2011
PAULIN Etienne	28/03/2011
SCHMIDT-HAUCK Klaus	12/07/2011
SEGUIN Guy	30/07/2011
SIERANKOWSKI André	29/09/2011

SOUVENIRS, SOUVENIRS...

Les allemands à Villamblard (années de guerre)

Parlons-en alors qu'il est encore temps... Au début de l'occupation on ne voyait guère d'Allemands en Dordogne, car nous étions, sauf une langue à l'ouest du département, en zone dite libre. Mais à partir du 11 novembre 1942, cette zone fut envahie et en partie gouvernée par les occupants. Entre nous on les appelait « les Boches » (nom d'une peuplade de l'antique Germanie). On employait également les mots de « Fridolius », de « Vert de gris », etc. Mais c'était répréhensible...

Ce n'est que fin 1943 que je vis un Allemand dans nos murs. C'était un agent de la Gestapo qui gardait la voiture de ses chefs en train d'arrêter Monsieur Sarlat qui logeait Rue de la Pompe (actuelle).

Un groupe de résistants s'était formé et trouva de l'armement en s'affiliant à l'Armée Secrète qui organisa des parachutages.

Je me contenterai de signaler les événements où Villamblard fut occupé. Il serait trop long de parler des actions dans tout notre canton...

Donc je cite : le 24 mai, un maquis de jeunes réfractaires au T.T.O. (Service du Travail Obligatoire) est attaqué par les Allemands et la Milice. Les assiégés s'échappent mais laissent deux prisonniers qui seront fusillés.

Le 25 mai notre village est investi par la Gestapo, la Milice (française) et la brigade Nord-Africaine de sinistre réputation. Des résistants locaux, dénoncés, ont la chance de jouer Ripes. Mais à Béleymas, deux frères Thurmel qui gardaient un dépôt d'armes sont arrêtés. Ils seront fusillés à Périgueux.

Le 6 juin la résistance se dévoile et proclame la 4^{ème} république.

On coupe des arbres sur les routes pour enrayer les mouvements de l'ennemi. Les gendarmes s'engagent dans le maquis.

Le 23 juin, une colonne allemande occupe Villamblard. Le jeune Bonnet, agent de liaison, est abattu sur la route. Quatre otages sont emmenés en prison, ils seront libérés peu après sauf le maire de notre commune, M Gabriel Reymond, qui mourut en prison.

Le maquis, décidé à se battre, organise une embuscade vers Sargaillou. Mais heureusement pour tout le monde, les Allemands repartent par Jaures où ils brûlent deux maisons.

Le 10 août, lendemain de la bataille et du massacre de Saint-Julien, voici l'arrivée d'un bataillon de Géorgiens, encadrés par des officiers allemands. Ils resteront trois jours à cantonner dans le village et à fouiller les bois. Mais nos maquisards sont partis dans la région de Vergt. Les habitants de notre commune se font tout petits, quoiqu'un pope géorgien (prêtre orthodoxe) leur donne la bénédiction. Il y aura trois maquisards égarés qui seront capturés et fusillés sur le chemin de « la France ».

Dix jours plus tard la Dordogne sera évacuée. Jours de liesse partout. Mais que cet été 1944 fut agité et attristé par de nombreux morts, victimes des événements.

Pour terminer, notons qu'en 1946, un petit contingent de prisonniers Allemands fut attribué à notre commune. Ils firent le terrassement du terrain de sport et celui de la piscine. Ils logeaient à Mérieux.

A présent, si des Allemands passent à Villamblard, ils seront les bienvenus...

Loulou C

Dans le prochain numéro, nous évoquerons la construction de la piscine. Photos et anecdotes seront les bienvenues.



DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS A VOTRE SERVICE...

ARTISANS

BEAUGIER Jean-Claude	
Couvreur Zingueur	05 53 81 97 04
BERNAZEAU Alain SARL	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 94 79
BORDERIE Bernard	
Ramonage - Petits travaux - esp verts...	05 53 81 79 20
CLOVIS – REYMOND	
Distillerie	05 53 81 90 01
DE ALPHONSO M Thérèse	
Salon de coiffure	05 53 81 95 07
DUQUENOIS Philippe	
Ebéniste	05 53 81 95 27
FONMARTY Bernard	
Menuiserie	05 53 81 94 54
FOURLOUBEY Didier	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 99 06
FRAGA Nilton	
NFPM Piscine Maçonnerie	06 25 79 31 97
GARAGE du PONTILLOU	
Garage Renault	05 53 81 92 60
JMP Energies	
Electricité Alarmes Chauffage	05 53 81 92 60
JOUENNE Alain	
Electricité	05 53 81 96 34
JOUENNE Christine	
Salon de coiffure	05 53 80 11 14
LE JARDIN AU NATUREL	
Artisan paysagiste	06 30 93 55 32
MATHIEU-BARROS Christine	
Doreuse sur bois	05 53 82 44 06
PASCALE Coiffure	
Coiffure à domicile	05 53 81 91 93 / 06 07 37 29 60
PUYJEANNE Francis	
Plomberie Zinguerie	05 53 81 96 97
ROUSSEAU-LEFEVRE SARL	
Mécanique agricole	05 53 81 94 58
SOTRAFOR	
Entreprise Travaux publics	05 53 81 94 60
STEINER Michel	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 91 93
TORNEY Patrick	
Salon de coiffure	05 53 81 96 74
TP 31	
Travaux publics	06 75 74 51 98
TRIMOULET Bernard	
Entreprise peinture plâtre	05 53 82 67 51
VANZO Michel	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 90 89

COMMERÇANTS

Asso NATURE LOISIRS SPORTS	
Hébergement de groupes	05 53 81 90 13
BARDOU Roger	
Viande bovine.....	05 53 81 91 30
BEAUGIER Josiane	
Quincaillerie	05 53 81 90 04
BOST Josiane	
Accueil personnes âgées.....	06 86 92 52 43
BOURBON Viviane	
Alimentation générale	05 53 81 95 22
CAMPING « Le Pontillou »	
M et Mme Lecointre	05 53 81 91 87
COOPERATIVE AGRICOLE	
Forestière	05 53 80 84 40
CREDIT AGRICOLE	
Banque	08 10 04 42 32
DELAVIE Fabrice	
Bar restaurant de la Place	05 53 81 90 20
JAVERZAC Francis	
Boulangerie	05 53 81 92 70
KIERS Raymonde	
Chambres d'hôtes	05 53 81 94 65
LA BASTIDE DU ROY	
Gîtes et chambres d'hôtes	05 53 80 54 88
LA VALLEE du ROY	
Maison de retraite	05 53 80 86 26
LEROI Frédy	
Brocanteur	05 53 81 08 63
MILETO Stéphane	
Accueil personnes âgées.....	05 53 80 42 32
PRIAT Raymonde	
Accueil personnes âgées.....	05 53 80 00 37
SALEM Hervé	
Cuisinier Traiteur...05 47 19 80 75 / 06 26 69 62 74	
SAVITRI	
Neutralisation de la pollution	
électromagnétique	www.savitri.fr



Festivités

- **Repas à la salle culturelle le samedi 7 juillet**
Organisation « C.A.T.M »
- **Jeux inter-villages, restauration sur place, bal gratuit le 13 juillet au stade André Dignac**
Organisation « Entente Grignols/Villamblard football »
- **Randonnée VTT puis Marché nocturne le samedi 21 juillet**
Organisation « Cyclo Club »
- **Tournoi de tennis du 1er au 15 août**
Organisation « Tennis club »
- **Marché nocturne le vendredi 3 août**
Organisation « Chasse »
- **Ferme ouverte – marché de producteurs le samedi 4 août**
« Beausoleil » chez M. Mme JAVERZAC
- **Défilé de mode le dimanche 12 août**
Organisation « Julien Bonnet »
- **Moto Cross le 12 août**
Organisation « Moto Club Villambardais »
- **Brocante - vide grenier - marché nocturne – feu d'artifice le 15 août**
Organisation « association Taillefer »
« Association des parents d'élèves »
- **Quine à la salle culturelle le 28 Septembre**
Organisation « Donneurs de sang »
- **Friperie à la salle culturelle les 6 et 7 octobre**
Organisation « Soutien Partage Evasion »
- **Théâtre à la salle culturelle le samedi 13 octobre**
Organisation « Compagnie Barrière »
- **Repas dansant à la salle culturelle le 27 octobre**
Organisation « Sapeurs Pompiers »
- **Repas à la salle culturelle le 25 novembre**
Organisation « Toujours jeunes »
- **Marché de Noël à la salle culturelle les 1er et 2 décembre**
Organisation « Soutien Partage Evasion »